

## **Organisations syndicales**

La liberté syndicale est un principe constitutionnel.

Préambule de la Constitution de 1946 : tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

Le statut de la fonction publique reconnaît un certain nombre de pouvoirs aux organisations syndicales.

- Action en justice :

Elles peuvent former des recours devant les juridictions compétentes (Conseil d'Etat ou tribunal administratif) contre les actes réglementaires concernant le statut du personnel et contre les décisions individuelles portant atteinte aux intérêts des fonctionnaires.

- Négociation et concertation :

Les organisations syndicales ont qualité pour participer à tout niveau, avec les autorités compétentes, à des négociations portant sur les conditions et l'organisation du travail, le déroulement des carrières et la promotion professionnelle, la formation, l'action sociale et la protection sociale complémentaire, l'hygiène, la sécurité et la santé au travail, l'insertion professionnelle des personnes handicapées, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

### **UNION DEPARTEMENTALE CGT**

76 rue Saint Désiré

39000 LONS LE SAUNIER

TEL. 03 84 24 43 65

### **UNION DEPARTEMENTALE CFTD**

76 rue Saint Désiré

39000 LONS LE SAUNIER

TEL. 03 84 24 10 50

### **UNION DEPARTEMENTALE FO**

8 rue du Vieux Château

39100 DOLE

TEL. 03 84 82 72 60

### **UNION DEPARTEMENTALE FAFPT**

Mairie de Dole, Place de l'Europe

39100 DOLE.